



Paris, le 21 janvier 2025

L'Observatoire note un repli du montant total de la fraude, grâce à une baisse conjointe de la fraude au chèque et, pour la première fois, de la fraude par manipulation sur les paiements numériques

Le premier semestre 2024 confirme la progression générale de l'usage des moyens de paiement scripturaux (+4,5% en nombre de transactions), tirée par les usages les plus innovants : le nombre de virements instantanés a augmenté de 70 % et représente désormais 9,3 % des virements, tandis que le nombre de paiements sans contact par mobile a progressé de 61 % pour atteindre 13,5 % des paiements par carte au point de vente. À l'inverse, l'usage du chèque poursuit sa décrue à un rythme constant (-12,4 % sur un an) et ne représente plus que 2,4 % du nombre d'opérations scripturales.

Sur la même période, **le montant total de fraude aux moyens de paiements scripturaux est en léger repli (-1% à 585 millions d'euros)** par rapport au premier semestre 2023, avec un profil par instrument de paiement globalement stable. L'Observatoire distingue toutefois quelques faits et tendances notables :

- **La fraude par manipulation, qui touche les paiements par carte sur internet et les virements de banque en ligne, reflue pour la première fois depuis la mise en place de l'authentification forte (-2,0%)** et représente désormais 30,6 % du total de la fraude (contre 31,7 % en 2023). Cette inversion de tendance est le fruit des efforts de sensibilisation conduits par l'ensemble des acteurs de l'écosystème des paiements, de l'amélioration des parcours d'authentification forte et de la plus grande vigilance des utilisateurs.
- **La fraude au chèque connaît un repli significatif (-20,4%), mettant en exergue l'amélioration des dispositifs de détection des encaissements frauduleux**, dans un contexte de baisse rapide de l'usage de ce moyen de paiement. Des progrès restent toutefois attendus dans l'acheminement des chèquiers et l'accessibilité des processus de mise en opposition.
- **Le taux de fraude sur le virement instantané reste maîtrisé (0,040 %)**, à un niveau toujours inférieur à celui de la carte (0,054 %). L'usage de ce moyen de paiement est appelé à se développer en 2025, en raison de l'alignement tarifaire avec le virement classique exigé par le règlement européen sur les virements instantanés depuis le 9 janvier dernier. L'Observatoire se félicite donc de ces résultats tout à fait encourageants et appelle les acteurs des paiements à améliorer encore leurs dispositifs de prévention de la fraude sur ce moyen de paiement, notamment par le déploiement effectif d'un contrôle de cohérence des coordonnées bancaires avec l'identité des bénéficiaires à l'horizon d'octobre 2025.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par ailleurs, le **Mécanisme d'Authentification des Numéros (MAN)**, déployé par les opérateurs téléphoniques en France en application de la loi Naegelen¹, est effectif depuis octobre 2024 pour les appels entre lignes fixes. **Le MAN a été étendu en janvier 2025 à la majorité des appels depuis et vers des numéros de téléphone mobile.** Cette extension contribue à faire baisser l'usage du *spoofing* (usurpation par le fraudeur d'un numéro légitime, comme celui d'une banque ou d'une administration, pour mettre en confiance la victime) et à réduire ainsi la fraude par manipulation.

Denis Beau, Sous-gouverneur de la Banque de France et Président de l'Observatoire : « *Le repli que nous observons pour la première fois sur la fraude par manipulation est un signe très encourageant que les actions promues par l'Observatoire, comme le renforcement des parcours d'authentification et la sensibilisation des utilisateurs, commencent à porter leurs fruits. Je suis confiant dans la capacité des projets en cours, comme la généralisation de l'authentification des numéros d'appel achevée ce mois-ci par le secteur des télécoms ou le développement attendu d'ici octobre 2025 de la vérification du bénéficiaire pour les virements, à accélérer cette tendance, et je salue l'engagement en ce sens de l'ensemble des membres de l'Observatoire.* »

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'OSMP a succédé à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

www.observatoire-paiements.fr

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

¹ Loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux